

Compte rendu de visite

Date : 26 Janvier 2022

Lieu : Gouvernorats de Manouba et Ariana

Objet : Suivi des plateformes installées.

Participant :

- Dalel Azouz Toumi & Olfa Mlayeh: PRRDA-NE
- Salah Benyoussef: INRAT
- Fathi Matmati: OEP Manouba
- Habib Laouni & Mourad Ferjani: Agriculteurs Mannouba
- Abdelbassit et Folla Guezmir : Agriculteurs Ariana

Dans le cadre des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord-est (PRRDA-NE) et le Laboratoire des Productions Animales et Fourragères (PAF) de l'INRAT d'une part, et entre l'IRESA et l'OEP de l'autre part, un programme de transfert a été entamé depuis la campagne 2018/2019. Il consiste en l'installation de plateformes pour la promotion des nouvelles obtentions fourragères et l'initiation des exploitations aux paquets techniques y afférents. Ces plateformes sont installées chez des agriculteurs « leaders » qui s'engagent à appliquer les directives des chercheurs spécialistes.

Les résultats obtenus cours des campagnes 2019/2020 et 2020/2021 étaient encourageants et l'intervention de l'équipe est de plus en plus sollicitée.

Ainsi, une visite au gouvernorat de Manouba pour diagnostic et choix d'agriculteurs et impliquant nos partenaires de l'INRAT et l'OEP, a été réalisée le 07 Octobre 2021, et a permis de définir un programme au titre de la campagne 2021/2022.

L'installation de la plateforme retenue chez monsieur Habib Laouini a été réalisée le 08 Novembre 2021 et a fait objet d'une journée régionale de transfert.

Concernant le gouvernorat d'Ariana, la plateforme est maintenue chez l'exploitant Abdelbasset Guezmir qui a bien voulu introduire en plus des cultures composant les plateformes des campagnes précédentes, de nouvelles obtentions, à savoir :

- Le pois protéagineux variété «Basma»
- La féverole variété « Najeh »

Pour rendre compte de l'état des parcelles de la plateforme et formuler les recommandations nécessaires, le pôle a organisé une visite de suivi le 26 Janvier 2021.

I. Gouvernorat Mannouba

Au gouvernorat de Mannouba la visite a concerné les deux nouvelles plateformes installées, à savoir chez monsieur Habib Laouini et chez monsieur Mourad Ferjani.

1.1 Habib Laouini

L'exploitation est située dans la région de «Batan», la plateforme est composée des cultures suivantes:

- Association Vesce « Mghila » et triticales « Our » : 01 Ha.
- Vesce «INRAT 303» pour la production de graines : 0.5 Ha.
- Triticale « Vivacio » pour la production de graines : 0.5 Ha.



État et recommandations

Parcelle Association Vesce Mghila –Triticale Our

Date de semis : le 08 Nov. 2021
La parcelle a reçu l'équivalent de 150kg de DAP/ha
L'état général de la culture est acceptable avec un bon équilibre entre les deux espèces. Toutefois, sur quelques plages on remarque l'absence du triticale: Il est possible que ceci est dû à la profondeur du semi). Constat à suivre.



Parcelle Vesce INRAT 303

Date de semis : le 28 Nov. 2021
Le semis n'a pas été effectué au semoir. L'agriculteur n'a pas respecté la dose recommandée. Il a semé très dense à raison de 22 kg /0.25 Ha.
La parcelle a reçu l'équivalent de 150 kg de DAP
Le semis est manuel ce qui explique la mauvaise répartition du peuplement.



Parcelle Triticale Vivacio

Date de semis : le 28 Nov. 2021
Le semis a été effectué au semoir.
La parcelle a reçu l'équivalent de 150 kg de DAP/ha
On Note la présence de plantes adventices dicotylédones.
Recommandations
Traitement par un herbicide anti-dicotylédones de préférence à base de levure.
Apporter 100 kg d'ammonitre/ha



Une visite sera programmée vers la fin du mois de Février pour suivre le comportement des cultures et pour déterminer la forme de l'exploitation de la production la plus propice.

1.2 Mourad Ferjani

L'exploitation intègre deux domaines sis dans les régions de «Drijet» et de « Griat ». L'agriculteur exploite environ 1157 ha. Les principales cultures adoptées dans l'assolement sont : Le fenugrec, le Blé, l'avoine et la Féverole.

Une bonne partie de l'avoine est destinée à la production de l'ensilage, nécessaire pour l'alimentation du bétail. Cette plateforme comporte deux parcelles :

- Une parcelle d'association Vesce « Mghila » et Avoine «Zarga» : 2 Ha destinés à la production de foin.
- Une parcelle de vesce : Variété « Khadhra » (VS15) :7 ha destinés à la production de graines pour introduction des associations fourragères dans les campagnes futures.



La vesce Khadhra (VS15):

Le semis a été réalisé le 23 Novembre 2021 au semoir. La dose de semi est de 50 kg/ha. La parcelle a reçu l'équivalent de 50 kg d'ammonitre/Ha.

La culture est homogène, la levée est bonne avec environ 50 plants/m².

On note une présence significative d'adventices monocotylédones (du ray grass essentiellement).

Vesce Khadhra (VS15)



Il est important de signaler que l'agriculteur Mourad Ferjani, s'est procuré la semence de vesce (350 kg de semences de VS 15) au prix du marché chez un agriculteur de la région de Kalaat Andalous, Mr Abdelbasset Guezmir, lui aussi préalablement impliqué dans le programme de transfert INRAT-PRRDA-NE.

Recommandation : il faut traiter immédiatement par un anti monocotylédone exemple: Le sélect super.

II. Gouvernorat Ariana

Au gouvernorat d'Ariana la visite a concerné la plateforme installée chez monsieur Abdelbasset Guezmir.





2.1 Abdelbasset Guezmir

Cette plateforme est à sa troisième campagne. L'agriculteur a étendu les superficies d'association fourragères, du Triticale et de la vesce. Il a aussi maintenu le Sulla dans le plan de son exploitation (une nouvelle parcelle de sulla a été semée). Le respect de la rotation des cultures est devenu une règle. Les nouvelles cultures et obtentions introduites sont :

- Le pois protéagineux variété « Basma »
- La féverole variété « Najeh »

Les cultures fourragères céréalières :

Triticale **Our**, Orge **Lemsi** et Association des Céréales : sont en bon état avec un bon développement.

<p>Orge « Lemsi »</p> 	<p>Association de céréales fourragères</p> 
<p>Orge « Lemsi »</p> 	<p>Triticale « Our »</p> 
<p>Recommandation: prévoir des traitements contre les adventices dicotylédones, pour le triticale Our par Amilcar OD ou Nikos ou Olympus.</p>	

Les légumineuses fourragères

Pour la campagne 2021-2022, l'agriculteur a reconduit la culture du « sulla » sur une superficie de 0.4 Ha et a étendu la culture de la vesce Khadhra (VS15) sur une surface de 1 Ha. Deux autres obtentions ont été introduites dans la plateforme :

- Le pois protéagineux variété « Basma »
- La féverole variété « Najeh »

Ces parcelles ont reçu l'équivalent de 100kg de DAP/ha.

Bien que traité au en post semis, la parcelle « sulla » présente des plantes adventices dicotylédones. Il en est de même pour la parcelle du pois protéagineux.

Recommandation : traitement immédiat au « Basagran » à la dose de 2l/ha pour ces deux cultures. Un traitement à renouveler 20 jours après à la même dose.



Pois protéagineux variété « Basma »



On note un jaunissement général de la culture. La nodulation ne s'est pas encore déclenchée (absence de nodules). Il serait utile d'apporter du fer.

La féverole variété « Najeh »



La parcelle de féverole se porte bien, elle est propre. La nodulation commence à se développer. On note la présence de graminées au bord de la parcelle. Il est recommandé de traiter au Select super.

La vesce Khadhra (VS15) : la parcelle présente des manquants et d'après l'exploitant la parcelle était en très bon état quelques jours avant. Nos observations ont montré une attaque aux limaces: présence de trous au sol et d'escargots en profondeur.

Recommandation : traiter immédiatement avec un produit anti limaces.

La vesce Khadhra (VS15)

